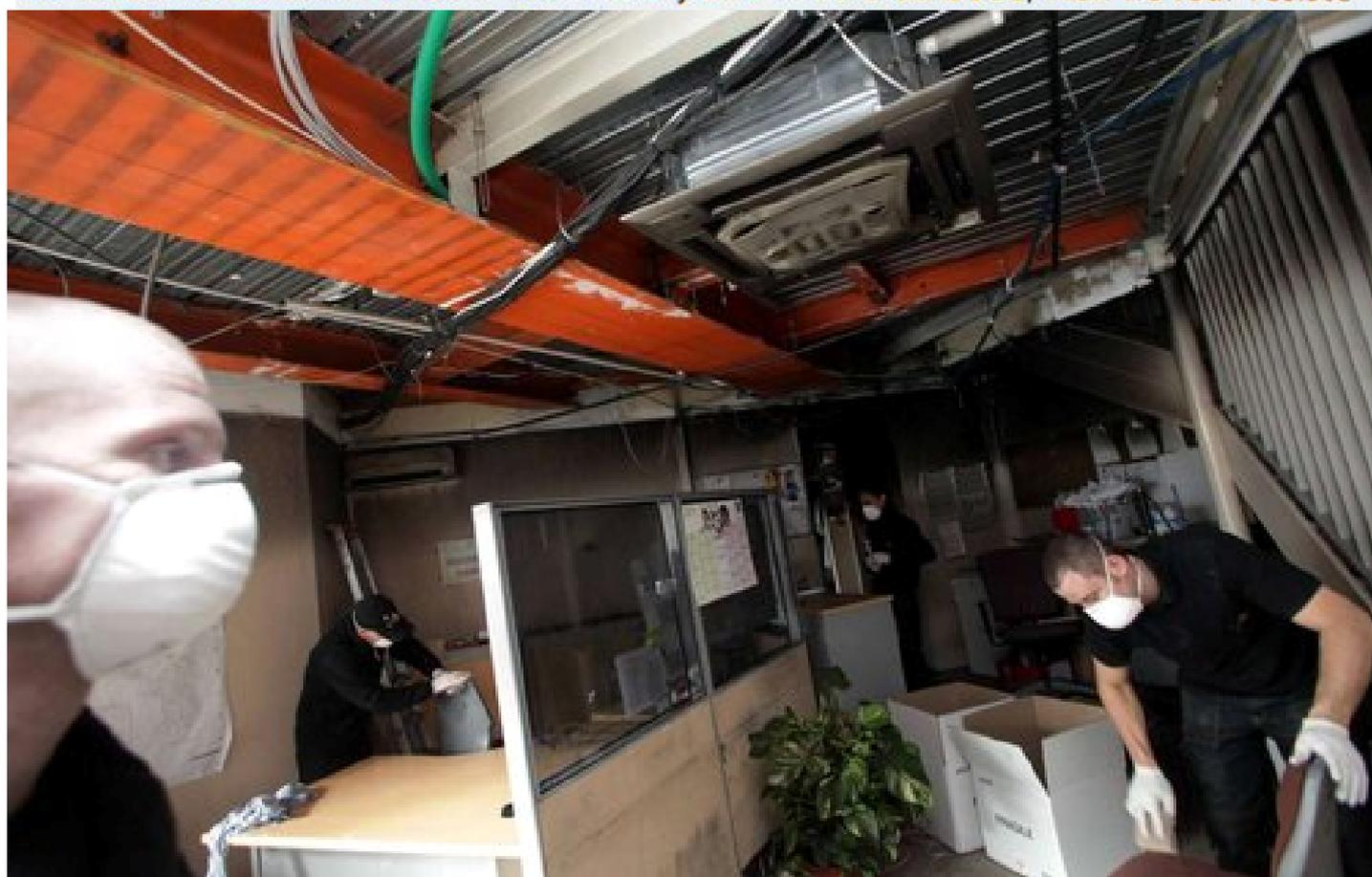


# Ils interviennent après les sinistres pour décontaminer

**EN IMMERSION** Après un incendie ou une inondation, place aux agents spéciaux de la remise en état. Ce sont les « nettoyeurs ». Suie ou boue, rien ne leur résiste



Noir, c'est noir. Du sol au plafond. Sensation renforcée par l'absence de lumière... Et pourtant, après l'incendie, il y a l'espoir. L'espoir de faire disparaître les stigmates des flammes et de retrouver un logement ou des locaux presque « comme neuf », grâce à une entreprise spécialisée en interventions après sinistre. L'incendie qui s'est déclaré la semaine dernière dans nos locaux de la place Guynemer nous place au cœur du sujet. L'occasion de découvrir, de l'intérieur, le métier de « décontamineur » avec la société SIS.

## Odeur prégnante

Impression de rentrer dans une mine. Un seul point de lumière, un poste qui crachote une musique inaudible, des masques sur les visages et des ombres qui travaillent. L'odeur de suie qui sature les narines, s'agrippe aux fringues et ne lâche plus. Jusque dans la bouche. Jusque dans la douche. « On s'habille en noir, parce que la suie laisse parfois des traces sur les vêtements même après lavage ». Loïc est le

chef d'équipe. Ses yeux bleus percent la pénombre et ses mains portent des gants en latex. En haut de l'escalier, Jean-Guy démonte les dalles du faux plafond, les appliques lumineuses et arrache la structure métallique. Il fait des allers-retours à l'extérieur pour tout jeter dans une benne. « Quand on arrive sur un chantier, la priorité c'est de déblayer et de faire une pièce propre pour stocker le mobilier qu'on va nettoyer ». Du coup, l'équipe de quatre personnes (avec Antoine et Armelle) est scindée en trois. Jean-Guy et Loïc déblayent, Antoine récuré un bureau qui va devenir le « coin propre » et Armelle s'attaque déjà au mobilier pour nous le rendre le plus rapidement possible.

## Huile de coude et produits bio

À genoux, Antoine passe une éponge imbibée de produits sur le sol. Il frotte avec des mouvements circulaires. Puis essuie avec un chiffon propre. Le morceau de tissu ne sert qu'une ou deux fois. Il termine ensuite à

la poubelle. « Nous en avons des cartons. »

Dans le hall, Armelle, gants de protection rose, verse quelques décilitres de produit « nettoyant, dégraissant polyvalent puissant ». C'est écrit sur l'étiquette du bidon de 25 litres. C'est aussi précisé que ce produit est réservé à un usage professionnel. « Ce sont des produits écologiques, précise Pierre Bénitez, technico-commercial de la société, que nous adaptons aux supports rencontrés. » Pierre Bénitez est celui qui débarque juste après les pompiers et l'expert. « Il faut faire un tour du sinistre, définir quels seront les procédés à utiliser, les matériaux en présence et trier ce que l'on peut sauver ou pas. » Avec toujours le même objectif : « Faire vite pour sauvegarder le maximum de choses et limiter les pertes d'exploitation quand il s'agit de locaux commerciaux. »

Pour la décontamination, le produit ne fait pas grand-chose sans une bonne dose d'huile de coude. Au final, les murs et les sols redeviennent presque neuf. Ou du moins dans le même état qu'avant l'incendie. « Dans le

bureau le plus sinistré, il est quand même prévu une couche de peinture pour neutraliser totalement la suie et l'odeur ».

## Les ordinateurs rincés à l'eau

Concernant le matériel informatique, la technique employée est surprenante...mais efficace. « Les unités centrales sont amenées à notre dépôt à Grasse. Nous soufflons la suie avant d'entretenir les pièces au pinceau avec

un produit anticorrosif. Ensuite, nous rinçons à l'eau déminéralisée avant de laisser les ordinateurs deux jours à l'étuvage. » Deux jours dans une pièce hermétique chauffée et munie de déshumidificateurs.

En moins d'une semaine, le matériel informatique et de bureau est disponible, propre et en état. Pour les locaux, il faudra une bonne semaine de plus. « Mais vous n'aurez plus une odeur », assure Pierre Bénitez.

LUDOVIC LAURENTI  
laurenti@nicematin.fr

## Détecteurs de fumée

L'installation d'au moins un détecteur de fumée dans chaque logement, à la charge de son occupant, qu'il soit propriétaire ou locataire, sera obligatoire dès mars 2015. Le décret vient d'être signé. « Une bonne chose », selon Pierre Bénitez, technico-commercial chez SIS, spécialiste en interventions après sinistre, qui en dispose chez lui et « encourage tout le monde à en faire autant. » Certains modèles pourront être couplés avec une box Internet pour alerter le propriétaire via son smartphone ou appeler directement les pompiers. Selon une étude, seulement 2 % des habitations françaises sont équipées de détecteurs de fumée, dont le prix oscille autour de 20 €. Chaque année, plus de 800 personnes perdent la vie dans des incendies.